

N°2024/16

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du jeudi 28 mars 2024

Par suite d'une convocation en date du 22 mars 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de COUX se sont réunis à la Mairie de COUX le jeudi 28 mars 2024 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX**.

Etaient présents :

M. ALLIER Jérôme	Mme CROS Christelle
M. AUBERT Michel	Mme CORBILLON Céline
M. CROS Samuel	Mme GIGON Christine
M. DEDIDIER Sylvain	Mme LEVEQUE Marie-José
M. HERNANDEZ Guy	Mme SAUVEBELLE Sarah
M. MATHIAN Christian	Mme VALLIER France
M. THÉRY Jacques	
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

Mme **CHIVELAS** Brigitte a donné procuration à M. **VOLLE** Stéphane
Mme **NURY** Cassandra a donné procuration à Mme **GIGON** Christine
M. **FLECHON** Vincent a donné procuration à M. **THERY** Jacques
M. **LEFEBVRE** Jacques a donné procuration à M. **DEDIDIER** Sylvain

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 07-28/03/2024

PRESENTATION DU TABLEAU DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS EN 2023

La Loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment ses articles 92 et 93, impose de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

C'est dans ce cadre que Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant total brut des indemnités perçues par les élus pour l'année 2023, au titre de tout mandat.

Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus

Année 2023

Fonction	Nom du bénéficiaire	Commune Montant brut	CAPCA Montant brut	Montant total brut
Maire	JEANNE Jean-Pierre	24 626,28€	13 274,10€	37 900,38€

Adjoint avec délégation	Nom des bénéficiaires	Commune Montant brut	Autre Montant brut	Montant total brut
1 ^{er} Adjoint	CROS Samuel	9 149,70€	0	9 149,70€
2 ^o Adjoint	GIGON Christine	9 149,70€	0	9 149,70€
3 ^o Adjoint	VOLLE Stéphane	9 149,70€	0	9 149,70€
4 ^o Adjoint	CROS Christelle	9 149,70€	0	9 149,70€
5 ^o Adjoint	THÉRY Jacques	9 149,70€	0	9 149,70€

Fonction	Nom du bénéficiaire	Commune	Autre	Montant total brut
Conseiller Délégué jusqu'au 30 septembre 2023	LECOMTE Marc	2 184,63€	0,00€	2 184,63€

Fonction	Conseillers municipaux	Commune Montant brut	Autre Montant brut	Montant total brut
Conseillers Municipaux	ALLIER Jérôme	0	0	0
	AUBERT Michel	0	0	0
	CHIVELAS Brigitte	0	0	0
	DEDIDIER Sylvain	0	0	0
	FLECHON Vincent	0	0	0
	GAGNARD Céline	0	0	0
	HERNANDEZ Guy	0	0	0
	LEFEBVRE Jacques	0	0	0
	LEVEQUE Marie-José	0	0	0
	NURY Cassandra	0	0	0
	MATHIAN Christian à compter du 11 octobre 2023	0	0	0
	SAUVEBELLE Sarah	0	0	0
	VALLIER France	0	0	0

Cette présentation ne fait pas l'objet d'un vote.

Fait à COUX le 28 mars 2024

Jean-Pierre JEANNE
Maire



Christine GIGON,
Secrétaire de séance

